



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale de  
la Prévention des Risques**

La Défense, le **27 SEP. 2021**

**Le directeur général**

à

**Le Directeur du BEA-RI**

Nos réf. : SDRA 2021-08  
Affaire suivie par : Delphine RUEL  
Delphine.ruel@developpement-durable.gouv.fr

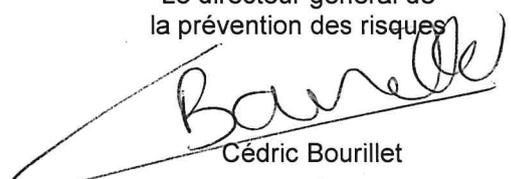
**OBJET : Réponses aux recommandations de sécurité formulées par le BEA à l'attention de la DGPR**

Par courriers en date des 17 juin, 27 juillet et 2 septembre 2021, vous m'avez adressé les rapports définitifs des enquêtes techniques menées par le BEA-RI à la suite des accidents suivants :

- Incendie survenu le 3 décembre 2020 au sein du GAEC des Clos Saint-Léon sur la commune de Petit-Mesnil (10)
- Incendie du poste de transformation RTE de Perles et Castelet du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;
- Incendie d'un atelier de traitement de surface exploité par la société STI France (64), survenu le 30 janvier 2021 ;
- Incendie survenu le 10 janvier 2021 au sein d'un local de traitement de surface chez Airbus Helicopters (13).

Vous trouverez en annexes au présente courrier les suites que la DGPR envisage de donner aux recommandations de sécurité que vous avez formulées à son attention.

Le directeur général de  
la prévention des risques

  
Cédric Bourillet

**Annexe 2 : Incendie du poste de transformation RTE de Perles et Castelet du 1er décembre 2020**

<b>Recommandation du BEA-RI</b>	<b>Réponse DGPR</b>
<p>Dans un contexte de montée en puissance des usages stationnaires de charge d'équipements électriques (batteries, condensateurs), faire évoluer la réglementation pour mieux encadrer la conception, l'implantation et l'exploitation des installations classées relevant de la rubrique 2925-2.</p>	<p>La DGPR a initié le travail d'élaboration d'un arrêté ministériel encadrant spécifiquement les installations stationnaires de charges d'équipements électriques relevant de la rubrique 2925-2 de la nomenclature ICPE. Des premiers échanges ont eu lieu en 2021 avec la profession. L'objectif est de publier cet arrêté ministériel en 2022.</p> <p>En parallèle de ce travail d'élaboration de prescriptions adaptées à ces installations, la DGPR va proposer de renforcer le régime de classement pour les stockages les plus importants.</p>